

Commission permanente du Conseil général du 3 juin 2010

Pascal Popelin a rapporté deux délibérations lors de cette réunion de la Commission permanente.

Marché relatif à la fourniture de jeux destinés aux équipements départementaux en faveur de l'enfance et de la petite enfance

Pascal Popelin a proposé le dossier de consultation des entreprises pour ce marché de fourniture, d'une durée de quatre ans. Sur cette période, les besoins sont estimés à environ 938 000 €.

Subvention départementale d'investissement pour la création d'une maison des adolescents à Montfermeil

Pascal Popelin a proposé l'attribution d'une subvention départementale d'investissement de 100 000 € à l'association AMICA, future gestionnaire de la Maison des adolescents qui sera implantée au sein des locaux du Groupement hospitalier intercommunal Le Raincy-Montfermeil. Ce lieu de prévention et de soins destiné aux adolescents et à leurs familles concernera notamment les communes de Livry-Gargan, Clichy-sous-Bois, Coubron, Montfermeil, Le Raincy et Vaujours.

Quatre autres délibérations, adoptées au cours de cette séance, concernaient le canton de Livry-Gargan.

Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle du Val-d'Oise pour les communes défavorisées

Dans le cadre de la répartition du Fonds départemental de la taxe professionnelle du Val-d'Oise pour les communes défavorisées de la Seine-Saint-Denis, la ville de Livry-Gargan percevra, au titre du rôle général 2007, la somme de 411,16 €. Pascal Popelin s'est abstenu sur ce rapport, considérant que les critères de répartition établis par le Conseil général tenaient insuffisamment compte du potentiel fiscal des communes.

Acquisition par le département de terrains situés en emprise de la voie nouvelle de liaison à Livry-Gargan

Dans le cadre des procédures de régularisation de la propriété des emprises foncières liées à la réalisation de la voie nouvelle de liaison (avenue Lucie-Aubrac et son prolongement au sud de l'ex RN3), le Conseil général a décidé d'acquérir cinq parcelles d'une contenance totale de 3 880 m², auprès de la commune de Livry-Gargan, pour un montant total de 388 000 €.

Subventions départementales de fonctionnement à des clubs sportifs évoluant en championnat national

Le club Coordination culturelle et sportive de Livry-Gargan percevra une subvention départementale de 1 983 € au titre de la saison sportive 2008-2009. Le Cercle d'escrime Jean-Moret percevra une subvention de 8 271 € au titre de la saison sportive 2008-2009 et un acompte de 14 718 € au titre de la saison sportive 2009-2010.

Dotations aux collèges pour la mise en œuvre du quotient familial dans les restaurants scolaires au premier semestre 2010

Le collège Léon-Jouhaux recevra une dotation provisionnelle de 14 688 €. Le collège Edouard-Herriot recevra une dotation provisionnelle de 9 848 €. Le collège Lucie-Aubrac dispose pour sa part d'une dotation suffisante, au titre des dotations provisionnelles versées les années précédentes.